

**Dossier suivi par :**

Eric LE BORGNE  
eric.leborgne@bassin-  
sarthe.org

**Vos réf. :**

N°AIOT: 010000186  
**Nos réf. :**  
ELB/210326/C1

**Pièce(s) jointe(s) :**

Note  
d'accompagnement

Madame Géraldine HELMER  
Direction départementale des Territoires  
Service Eau et Biodiversité  
CITE ADMINISTRATIVE  
Place du Général Bonet  
61000 Alençon

Saint Léonard des Bois, le 26 mars 2020

**Objet :** Demande d'avis : Prélèvements AEP en eaux souterraines au moyen des forages F1 & F2 dits de « la Cour » et régularisation du forage F2 sur la commune de Cerisé

Madame l'adjointe au chef du service eau et biodiversité,

Via une demande dématérialisée en date du 25 février 2021, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont sur un dossier de prélèvement en eau potable pour les deux forages dits de la Cour sur la commune de Cerisé à destination de la Communauté urbaine d'Alençon.

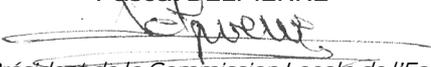
J'ai pu consulter individuellement chacun des membres du bureau de la CLE concernant ce projet et vous informe que nous estimons qu'il est conforme et compatible aux objectifs du SAGE Sarthe amont. En effet, ce projet participera à la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération d'Alençon comme le demande le SAGE, et nous pouvons qu'en féliciter la Communauté Urbaine d'Alençon.

Cependant, je souhaiterais attirer votre attention ainsi que celle de la Communauté Urbaine d'Alençon sur :

- La nécessité de mettre en place un plan d'économie d'eau en lien avec la disposition n°23 du PAGD afin d'assurer en priorité à la population la distribution d'une eau potable en période de déficit ou s'il existait une pollution de la Sarthe.
- L'intégration de cet enjeu eau potable au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CUA, d'autant qu'il s'agit aujourd'hui d'un facteur limitant de développement économique pour ce territoire.

Je vous prie de croire, Madame l'adjointe au chef du service eau et biodiversité, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

**Pascal DELPIERRE**



*Président de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE du Bassin de la Sarthe Amont*

**NOTE**  
**à l'attention de(s)**

**Membres du bureau de la CLE**  
**du SAGE du bassin de la Sarthe Amont**

Dossier suivi par : M. Eric LE BORGNE

Nos réf. ELB/210318/N1

*Objet : Dossier pour avis – Dossier soumis à autorisation environnementale via le site ANAE- DDT de l'Orne – Prélèvement eau potable en eaux souterraines au moyen des forages F1 & F2 dits de « la Cour » et régularisation du forage F2 sur la commune de Cerisé.*

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) utilise actuellement six ressources pour alimenter en eau potable sa population et ses industriels :

- prise d'eau en direct (superficielle) sur la rivière Sarthe 1 000 m<sup>3</sup>/h, soit entre 2.5 et 3.2 millions de mètre cubes par an (2018-2019)
  - puits de l'usine (eaux souterraines) de Courteille 120 m<sup>3</sup>/h et forage de La Peupleraie (eaux souterraines) 100 m<sup>3</sup>/h, soit entre 1 et 0.8 millions de m<sup>3</sup> par an.
  - source du Moulin de Launay 50 m<sup>3</sup>/h (en voie d'abandon) : 0 m<sup>3</sup> en 2018 et 2019
  - source de l'Etang de Radon 10 m<sup>3</sup>/h : entre 30 et 45 000 m<sup>3</sup> par an
  - forage du Marais (eaux souterraines) 20 m<sup>3</sup>/h : entre 50 et 60 000 m<sup>3</sup> par an
- qui permettent de répondre aux besoins de ce territoire, soit entre 3.5 et 4 millions de m<sup>3</sup> prélevés, dont 78 % le sont dans les eaux de surfaces.

Les forages de La Cour, objet du présent dossier, d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>/h pendant 20h par jour soit 730 000 m<sup>3</sup>/an sont destinés à assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la CUA, car en cas d'arrêt des prélèvements sur la prise d'eau (problème de pollution, sécheresse,...), les ressources en eau souterraines ne suffiraient pas à assurer l'alimentation en eau des usagers.

En effet, le prélèvement envisagé n'impliquera pas une augmentation des prélèvements à l'échelle de la collectivité mais permettra la diversification des ressources et l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la CUA.

Aucun aménagement particulier n'est prévu, puisque l'étanchéité des têtes de puits et les aménagements liés au périmètre de protection immédiate sont déjà réalisés.

L'ouvrage est composé de deux forages, d'une profondeur de 36 et 35 mètres et réalisé en 2008 et le second en 2010. Il est prévu que les eaux prélevées dans ces forages soient traitées, avec celles issues des forages de La Peupleraie, de l'usine de Courteille, et de la prise d'eau sur la Sarthe, dans la nouvelle station de traitement.

Les forages de « La Cour », situés en bordure de la Sarthe, captent la nappe des calcaires jurassiques qui, en plus de posséder une porosité naturelle, sont localement fissurés, ce qui en fait un aquifère d'intérêt. Cette nappe est considérée comme captive au droit des forages. L'eau brute est de bonne qualité physico-chimique, les teneurs en nitrates sont très faibles (inférieur aux seuils de détection) et on ne trouve pas de traces de pesticides ou d'hydrocarbures.

Les prélèvements en eau potable de la CUA permettent de desservir 20 160 abonnés, soit 49 370 habitants estimés. Environ 46 % des ventes sont à destination des professionnels.

Le fait que la ressource en eau potable provienne essentiellement des eaux superficielles génère une sensibilité accrue de la ressource.

Le SAGE Sarthe amont invite notamment les acteurs de ce territoire à sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération d'Alençon.

## CONFORMITÉ / COMPATIBILITÉ vis-à-vis du SAGE Sarthe amont :

- **Disposition n° 14 : Afficher une priorité d'usage à l'alimentation en eau potable**

Ces 2 forages ayant pour seule vocation l'alimentation en eau potable, la **compatibilité avec la disposition n°14 est respectée.**

- **Disposition n° 17 : Optimiser la qualité des réseaux de distribution d'eau potable**

Il n'est pas prévu de travaux sur le réseau de distribution dans le cadre de la présente demande d'avis. **Cette disposition n'est donc pas concernée.**

*Néanmoins, pour information, Il est indiqué dans les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) disponibles que le rendement moyen des réseaux est de l'ordre de 85 % avec taux moyen de renouvellement de 0.65 % par an.*

- **Disposition n° 18 : Protéger les captages d'eau potable jugés stratégiques par la CLE**

Ces 2 forages étant nouveaux, ils n'ont pu être considérés par la CLE comme stratégiques. **Cette disposition n'est donc pas directement concernée.**

*Néanmoins, un programme d'actions visant à réduire les pollutions diffuses sur le territoire de la CUA demeure nécessaire pour les eaux superficielles afin de sécuriser la ressource (disposition n°23)*

- **Disposition n° 22 : Engager des programmes de reconquête de la qualité dans le cas d'interconnexion de réseau d'eau potable**

Concernant ce projet, il s'agit de disposer d'une nouvelle ressource, afin de sécuriser la ressource d'un point de vue quantitatif.

**Cette disposition n'est donc pas concernée.**

- **Disposition n° 23 : Sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération alençonnaise**

Le SAGE Sarthe amont demande notamment à ce qu'il soit recherché des ressources de substitution garantissant 100 % de l'alimentation en eau potable en jour moyen.

Le présent projet permettra de se rapprocher de cet objectif puisqu'il permettra d'atteindre 66 % de substitution par des eaux souterraines contre 45 % aujourd'hui.

Cette disposition est donc respectée, même si elle ne répond pas encore entièrement aux objectifs fixés.

### **Ce projet répond donc aux objectifs du SAGE Sarthe amont**

Des remarques peuvent également être réalisées concernant :

- La nécessité de mettre en place un plan d'économie d'eau afin d'assurer en priorité à la population la distribution d'une eau potable en période de déficit ou s'il existait une pollution de la Sarthe.
- L'intégration de cet enjeu eau potable au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CUA, d'autant qu'il s'agit aujourd'hui d'un facteur limitant de développement économique.